

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de juillet le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Monsieur Christophe HOGARD pouvoir à Madame Véronique BESSE.  
Madame Odile PINEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Mesdames Monique ENFRIN, Bernadette BOURCIER.  
Monsieur Yves MARTINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17  
Nombre administrateurs présents : 12  
Nombre administrateurs votants : 14

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

**N°13 : MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE – PHASE 2 : EXTENSION AVENANT N°2 AU LOT 3 , AVENANT N°1 AU LOT 7 ET AVENANT N°1 AU LOT 8 – AUTORISATION DE SIGNATURE.** (*Rapporteur : Véronique BESSE*).

Dans le cadre de la procédure adaptée, lancée le 25 août 2022, relative à l'aménagement de la cuisine centrale – phase 2 : extension en vue de la mutualisation avec la cuisine scolaire de la Ville des Herbiers, le lot 3 « maçonnerie » a été attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS et le lot 7 « sol carrelage » a été attribué à la société CAILLAUD-VRIGNAUD -85500 LES HERBIERS. Les marchés ont été notifiés le 15 décembre 2022 pour le lot 3 « maçonnerie » pour un montant de 16 000€ HT et pour le lot 7 « sol carrelage » pour un montant de 3 700€ HT.

Aucune entreprise n'ayant postulé pour le lot 8 « charpente étanchéité », une entreprise a été sollicitée par courrier et l'entreprise HERMOUET Dominique et Benoît - 85280 LA FERRIERE a été retenue pour un montant de 12 913.86 € HT.

Par délibération n°17 en date du 6 avril 2023, le Conseil d'administration a approuvé l'avenant n°1 au lot 3 « maçonnerie » du marché de travaux d'aménagement de la cuisine centrale – phase 2 : extension, portant ainsi le montant du lot 3 à 17 425.14€ HT.

Il ressort toutefois de la réalisation des travaux que certaines prestations prévues dans l'exécution du lot 7 « sol carrelage » doivent être effectuées par le titulaire du lot 3 « maçonnerie ». Il s'agit d'un isolant qui doit être déposé sous la dalle portée.

Par conséquent, le montant du lot 3 « maçonnerie » doit donc être modifié par avenant pour tenir compte de la plus-value ainsi réalisée, 1 650.77€ HT, portant ainsi le montant total du lot 3 à 19 075.91€ HT.

Le montant du lot 7 « sol carrelage » doit être également modifié par avenant pour tenir compte de la moins-value ainsi réalisée, 1 141.08€ HT, portant ainsi le montant total du lot 7 à 2 558.92€ HT.

Concernant le lot 8 « charpente étanchéité », certaines prestations n'avaient pas été prévues dans l'exécution du lot, notamment la pose d'un chevêtre et d'une fenêtre de toit.

Par conséquent le montant du lot 8 « charpente étanchéité » doit être modifié par avenant pour tenir compte de la plus-value ainsi réalisée, 5 585.52€ HT portant ainsi le montant total du lot 8 à 18 499.38€ HT.

Vu le Code de la Commande Publique,

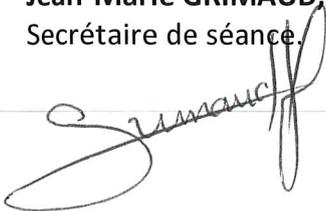
Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au lot 3, l'avenant n°1 au lot 7 et l'avenant n°1 au lot 8 du marché de travaux d'aménagement de la cuisine centrale, phase 2 : extension, tel que décrits ci-dessus,
- l'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 11/07/23  
Publié électroniquement le : 12/07/23

**Jean-Marie GRIMAUD**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU**,  
Vice-Présidente du CCAS.

